

## 1. Artisanat dans la Grande Région

L'artisanat est l'un des principaux secteurs économiques de la Grande Région.

Il regroupe quelque 171.000 petites et moyennes entreprises qui constituent le cœur de l'économie de la Grande Région. Il emploie presque 700.000 salariés; environ 46.000 apprentis reçoivent une formation qualifiée dans les entreprises artisanales de la Grande Région.

Le nombre d'entreprises artisanales établies dans la Grande Région a progressé de 8,9% depuis 2005. Le nombre d'apprentis en formation dans l'artisanat est resté stable.

Le secteur de l'Artisanat n'a malheureusement pas échappé à la crise de 2008/2009. Si le nombre d'entreprises artisanales a connu une légère augmentation en 2010/2011 (environ 1,5% en 2011), un recul des effectifs a été enregistré dans la Grande Région.

### Artisanat dans la Grande Région

GRANDE REGION	2005	2009	2011	Δ 2005-2011 (%)
Entreprises artisanales GR	156.975	165.783	170.972	8,9%
Salariés GR	753.431	780.596	696.264	--- (1)
Apprentis GR	45.703	48.202	45.920	0,5%

(1) Les données relatives aux effectifs/salariés dans l'artisanat GR 2005 et 2011 ne sont pas comparables étant donné un changement au niveau de la méthode d'évaluation en Rhénanie-Palatinat en 2010.

Source: Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région et chambres des métiers membres

### Artisanat dans les différentes zones de la Grande Région

Zone	Entreprises artisanales		Salariés		Apprentis		Emploi moyen par entreprise artisanale
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Luxembourg	5.770	3,4%	71.664	10,3%	1.899	4,1%	12,4
Sarre	11.797	6,9%	67.600	9,7%	6.363	13,9%	5,7
Rhénanie-Palatinat	50.688	29,6%	257.000 (1)	36,9%	25.050	54,6%	5,1
Lorraine	35.717	20,9%	129.000	18,5%	6.053	13,2%	3,6
Wallonie	67.000 (2)	39,2%	171.000 (2)	24,6%	6.500	14,2%	2,6
GRANDE REGION	170.972	100%	696.264	100%	45.865	100%	4,1

(1) Emploi, ne comprenant pas les chefs d'entreprise, les conjoints et aidants familiaux; nouvelle méthode d'évaluation de l'emploi pour la Rhénanie-Palatinat en 2010

(2) Wallonie 2011: estimations

Source: Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région et chambres des métiers membres

Les entreprises artisanales en général, et le secteur artisanal implanté dans la Grande Région et impacté par de nombreux courants culturels en particulier, se démarquent d'autres secteurs économiques de par la diversité de leurs activités et de par leur proximité des marchés locaux et régionaux. Ces caractéristiques seront certainement déterminantes pour l'évolution future de ce secteur, eu égard à l'intégration économique et politique qui se poursuit dans la Grande Région. Le développement progressif des marchés régionaux et transnationaux potentiels, issus de l'intégration économique, ne peuvent présenter que des avantages pour l'artisanat, à condition que les entreprises s'adaptent aux nouvelles tendances et tirent profit de leurs atouts, notamment au niveau de l'innovation.

## **2. Recommandations du CICM au Sommet de la Grande Région**

Le Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grand Région (CICM) regroupant les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges), de Sarre, de Rhénanie-Palatinat (Trèves, Coblenche, Mayence, Kaiserslautern), de Luxembourg et de Wallonie (Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes (FNUCM)) tout comme la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Lorraine, en tant que membre observateur, considère les initiatives politiques suivantes comme importantes pour le développement des PME et de l'Artisanat de la Grande Région.

### **2.1 Amélioration du cadre général de développement économique dans la Grande Région**

Il reste à ouvrir des débouchés significatifs pour les entreprises artisanales. A l'avenir, les décideurs de la Grande Région auront la possibilité de réaliser des conditions de politique économique qui vont dans le sens des PME et de l'Artisanat de la Grande Région et qui permettront non seulement de garantir la pérennité des emplois et des postes d'apprentissage mais aussi d'ouvrir de nouveaux marchés.

Au cours des dernières années, le secteur des PME et de l'Artisanat a connu des changements structurels profonds. Les innovations dans les techniques de l'information ont fait apparaître aussi dans le secteur artisanal de tout nouveaux modèles de répartition du travail, d'organisation d'entreprise, de chaînes de valeur et de structures économique et sociale. Actuellement, la plupart des entreprises artisanales opèrent une mutation vers une entreprise de services basés sur le savoir-faire.

Cette dynamique dans laquelle s'inscrit l'Artisanat a contribué à ce qu'une grande partie des PME de la Grande Région puisse faire valoir une augmentation de l'emploi au cours des années précédentes. Il s'agit par conséquent de renforcer l'Artisanat par une amélioration ciblée du cadre général dans le contexte régional et transnational.

Une possibilité consisterait à mettre en place un "Small-Business-Act-Monitoring" (SBA-Monitoring) au sein de la Grande Région, dans le cadre d'une collaboration entre le Sommet GR, le CES GR et le CICM, qui inclurait toutes les composantes de la Grande Région. Ainsi serait créé un outil concret qui permettrait de comparer et d'analyser les progrès réalisés dans le secteur de la politique des PME au sein de la Grande Région. Ce SBA-Monitoring pourrait être présenté au Sommet GR tous les deux ans.

#### Promotion des activités d'investissement et d'innovation dans l'Artisanat de la Grande Région:

Les efforts d'investissement actuellement réalisés par les entreprises seront décisifs pour la future force économique de l'Artisanat. On voit bien que la volonté d'investissement des entreprises a faibli dans le contexte de la crise économique et financière. C'est la raison pour laquelle une politique concertée en faveur des investissements au sein de la Grande Région est cruciale, d'autant plus que les différentes régions sont très étroitement liées sur le plan économique. Tout aussi déterminant est le fait que les instances publiques prévoient un niveau élevé d'activité d'investissement régionale, ceci pouvant offrir aux PME et à l'Artisanat de nouvelles perspectives de marché. En général, il s'agit aussi de soutenir les diverses activités d'innovation dans tous les secteurs de l'Artisanat. A cet égard, les décideurs de la Grande Région peuvent tout spécialement exercer une influence afin que soient

améliorées les conditions générales pour le transfert de technologies entre les établissements d'enseignement supérieur, les instituts et les PME, pour des coopérations entre entreprises de différentes régions et différents corps de métier, entre autres dans le cadre de clusters transfrontaliers, ainsi que pour la promotion de projets innovants jusqu'à la commercialisation de nouveaux services ou produits.

#### Aménagement du territoire et gestion des zones d'activité allant dans le sens des PME et de l'Artisanat de la Grande Région

Une offre de surface différenciée est d'une importance capitale pour un développement dynamique et durable des entreprises artisanales établies comme de celles désireuses de s'implanter. A cet égard, des goulots d'étranglement apparaissent de plus en plus dans la Grande Région. D'où la nécessité pour les autorités compétentes de la Grande Région d'intervenir en faveur d'une gestion de l'espace visant à désigner de nouvelles zones économiques mais aussi des parcs d'activités artisanales et commerciales. Pour l'intégration des régions partenaires, il est particulièrement utile que ces zones et parcs d'activités commerciales et artisanales puissent offrir des possibilités de développement à des entreprises ayant une activité transfrontalière. La disponibilité d'espaces de qualité et en quantité suffisante, tout en étant d'un prix raisonnable, est un critère déterminant pour le futur développement économique de la Grande Région. Lors de la désignation de nouvelles zones d'activité économique, il faut aussi se demander s'ils sont bien desservis. Les mesures d'amélioration des infrastructures de transport y apportent une contribution importante.

#### Amélioration du cadre d'aide pour les PME et l'Artisanat de la Grande Région

Dans les différentes régions partenaires, il existe pour les PME et l'Artisanat des programmes d'aide à l'investissement totalement différents. Ces programmes sont en partie mis au point au niveau national ou régional. Du point de vue des organisations artisanales de la Grande Région, il serait important de réaliser une vaste comparaison de tous les programmes d'aide existants afin de permettre, par le biais d'une telle évaluation, de mettre en évidence, dans les entreprises de la Grande Région, les points faibles et les possibilités de développement pour des investissements d'avenir éligibles. Les décideurs de la Grande Région auraient ainsi la possibilité de définir des politiques de promotion communes et donc de soutenir de nouveaux marchés et de nouvelles activités d'avenir pour les entreprises au sein de la Grande Région. Une démarche concertée aurait aussi l'avantage de rendre la Grande Région plus attractive dans son ensemble, entre autres également pour les investisseurs et entrepreneurs qui veulent créer un établissement stable dans la Grande Région.

## **2.2 Politique énergétique et climatique**

L'Artisanat de la Grande Région soutient les objectifs énergétiques et climatiques des composantes de la Grande Région et de l'Union Européenne (UE).

L'augmentation de l'efficacité énergétique et une utilisation renforcée des énergies renouvelables sont des priorités absolues, non seulement pour réduire le degré de dépendance énergétique de l'UE mais aussi pour prévenir l'augmentation drastique des prix de l'énergie et baisser considérablement les émissions de CO<sub>2</sub>.

Par conséquent, l'augmentation de l'efficacité énergétique, l'utilisation accrue des énergies renouvelables et une plus grande concurrence sur les marchés de l'énergie sont les principales clés, également dans la Grande Région, pour freiner le changement climatique et pouvoir venir à bout de la raréfaction des énergies fossiles.

Pour ce faire et afin d'exploiter encore davantage les potentiels de l'Artisanat de la Grande Région tout en stimulant la valeur ajoutée et l'emploi dans l'Artisanat, le CICM propose un programme d'action transfrontalier, qui devrait être mise en œuvre par tous les acteurs concernés par une politique énergétique et climatique efficace dans la Grande Région, à savoir par les décideurs, les organisations et les entreprises mais aussi par les consommateurs dans la Grande Région. Cette politique énergétique et climatique dans la Grande Région devrait être développée ensemble avec l'Artisanat de la Grande Région, en sa qualité

de porteur de projet et de partenaire (voir prise de position détaillée du CICM intitulée "Green Deal en vue d'une politique énergétique et climatique efficiente dans la GR en coopération avec les PME de l'artisanat").

Dans cette perspective, un forum "Artisanat et PME dans la Grande Région" sur le thème des "Meilleures pratiques dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables" pourrait être organisé à l'automne 2013 en collaboration avec le Sommet GR et le CES GR.

### **2.3 Politique des transports**

Le secteur artisanal de la Grande Région se prononce pour une amélioration des infrastructures de transport dont l'épine dorsale est le trafic routier. Dans ce mode de transport, les obstacles que l'on trouve notamment à hauteur des frontières entre les composantes régionales doivent être levés. Les transports à partir de Luxembourg, vers Luxembourg et dans la ville même sont caractérisés par des embouteillages quotidiens qui s'aggravent progressivement du fait du nombre croissant de frontaliers. Les responsables politiques en matière de transport dans les composantes régionales sont invités à concevoir une politique des transports commune pour la Grande Région. Les obstacles doivent être levés de manière ciblée afin de permettre un trafic sans entraves de l'est vers l'ouest et du nord vers le sud.

Le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) soumet depuis des années des propositions concrètes sur les mesures infrastructurelles à prendre en priorité. Des recommandations sont émises à la fois pour le trafic routier et pour les autres modes de locomotion, à savoir les chemins de fer et la navigation fluviale. Les propositions sont mises à jour régulièrement et présentées au Sommet de la Grande Région. Il est fait référence ici aux propositions du CESGR.

Par ailleurs, le CESGR se prononce pour l'amélioration des transports en commun dans la Grande Région. Le CICM soutient les approches visant une présentation commune des entreprises des transports en commun et leurs structures porteurs dans la Grande Région. Parmi ces mesures, on comptera l'amélioration de l'ajustement des horaires et des prix, un système commun d'information sur les horaires et les prix sur internet ainsi que des campagnes de marketing ajustées. Le CICM est persuadé que seuls des transports en commun nettement plus attractifs que ceux existant aujourd'hui permettront d'inciter un plus grand nombre de personnes à prendre le bus et le train et d'alléger ainsi les transports individuels.

### **2.4 Recherche de main-d'œuvre qualifiée et qualification professionnelle**

La pénurie de main-d'œuvre spécialisée est un des principaux obstacles à la croissance dans le secteur artisanal de la Grande Région. Selon une estimation conservatrice, quelque 20.000 travailleurs spécialisés et apprentis font actuellement défaut dans le secteur artisanal de la Grande Région. Les besoins de main-d'œuvre spécialisée portent sur presque tous les secteurs. Si l'artisanat dans la Grande Région veut contribuer à la croissance à l'avenir et continuer à être un facteur de stabilité économique, les efforts doivent être renforcés sensiblement à tous les niveaux pour maîtriser la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Le secteur artisanal investit déjà des sommes importantes dans le capital humain, en contribuant par exemple à la formation initiale des jeunes dans un ordre de grandeur bien supérieur à la moyenne, en assurant une formation continue régulière et en fidélisant les collaborateurs grâce à une gestion personnelle de l'entreprise et un cadre général leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les pouvoirs publics – secteur politique, administration et agences de l'emploi – doivent renforcer leur soutien. Les prestations des agences de placement doivent être mieux adaptées aux besoins des entreprises. Le placement de main-d'œuvre au niveau interrégional et européen doit être amélioré. Il convient parallèlement de faire les efforts nécessaires pour maîtriser les barrières linguistiques. Il ne faut pas perdre de vue le projet du bilinguisme, qui connaît plus ou moins de succès depuis des décennies dans la Grande Région. D'une manière plus générale, il convient d'inciter plus fortement les demandeurs d'emploi à tra-

vailler dans l'artisanat. Le secteur artisanal salue certes fondamentalement la qualité de la protection sociale offerte aux chômeurs, celle-ci ne devant toutefois pas avoir pour effet, de l'avis du CICM, de décourager les chômeurs, bénéficiant d'une bonne protection sociale, d'accepter un emploi dans le secteur privé et surtout artisanal.

L'artisanat est l'un des secteurs qui, grâce son engagement en matière de formation professionnelle, contribue le plus à diminuer le chômage des jeunes, à intégrer des groupes sociaux en difficulté sur le marché du travail, notamment les jeunes migrants, et à assurer la relève de la main d'œuvre qualifiée.

Cette performance remarquable en matière de formation est surtout le fait d'entreprises qui forment un nombre d'apprentis dépassant leurs propres besoins. Cette contribution décisive de l'artisanat à la création de conditions économiques essentielles pour la cohésion sociale devrait se voir accorder une place beaucoup plus importante dans le débat sur la responsabilité sociale des entreprises. Par ailleurs, dans toutes les zones constitutives de la GR, il faudrait veiller à une modernisation continue des structures et surtout des infrastructures dans le cadre de la qualification professionnelle.

Arlon, le 28 septembre 2012

Conseil Interrégional des Chambres des Métiers de la Grande Région